



LA LETTRE D'INFORMATION / JANVIER 2024

YANNICK MONNET

VOTRE DÉPUTÉ

POUR ME SUIVRE :   

ÉDITO

Madame, Monsieur,

Résolument à vos côtés depuis le début de mon mandat, je mesure la nécessité de construire une nouvelle année libérée des fractures incessantes et des oppositions en tout genre qui divisent profondément notre société.

La colère légitime qui monte dans le pays face à l'augmentation du coût de la vie doit trouver un chemin dans un cadre démocratique, celui de nos institutions de la République.

C'est pourquoi, les passages en force du gouvernement sur des textes importants comme celui du budget de la France et celui de la Sécurité sociale ne sont pas acceptables car ils contribuent à creuser le fossé entre les citoyens et la politique. En plus de mépriser la représentation nationale, c'est-à-dire vous à travers vos députés, ces 49-3 ne permettent pas le dialogue et notre travail d'amendement indispensables pour prendre en compte vos difficultés et vos aspirations.

Aucune réponse durable et satisfaisante ne se construit sur des frustrations qui favorisent le repli sectaire et haineux, l'avenir ne s'envisage jamais « face à l'autre » mais « avec l'autre ». C'est dans cet état d'esprit que je poursuivrai de façon rigoureuse et déterminée mon

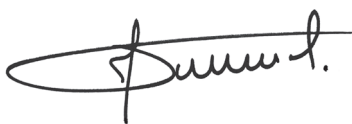
action de député, en tenant compte de vos préoccupations du quotidien, et des sujets qui vous animent.

Avec mon équipe, nous maintiendrons cette proximité, que ce soit à ma permanence parlementaire ou dans mes permanences décentralisées. Cette proximité, à laquelle je suis particulièrement attaché, demeure indispensable pour porter à l'Assemblée les sujets et nombreux défis qui s'imposent à nous.

Dans ce monde paré d'incertitudes et de conflits, le plus sûr moyen de faire face est de « faire société » pour trouver le chemin d'un monde apaisé et pacifié. Je forme le vœu qu'ensemble, nous y parviendrons.

Je vous souhaite une bonne année 2024.

Dans l'attente de vous retrouver,

Bien Sincèrement


Yannick Monnet,
votre député

VŒUX DU DÉPUTÉ

Judi 25 janvier à 19h

Yzeure,

Yzeurespace,

route de Montbeugny

Ouvert à toutes et à tous.

Mon site internet
est en ligne :

yannickmonnet.fr



Vous y retrouverez
une partie de mon activité
à l'Assemblée nationale
et en circonscription :
mes questions orales
et écrites, mes interventions...
et un formulaire de contact.



PERMANENCE PARLEMENTAIRE

52, boulevard Ledru-Rollin, 03000 MOULINS
T. 04.70.20.24.21
yannick.monnet@assemblee-nationale.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi de 14h à 17h, mardi, mercredi et vendredi
de 9h à 13h et de 14h à 17h.

À L'ASSEMBLÉE

LOI DE FINANCEMENT

DE LA SÉCURITÉ SOCIALE :

LE SOUS-FINANCEMENT DE LA SANTÉ

Après un rejet inédit en commission des Affaires sociales qui aurait dû obliger le Gouvernement à revoir sa copie, la Première ministre a préféré déclencher le 49-3 pour imposer le budget de la Sécurité sociale pour 2024. Un passage en force qui montre que, au-delà de la dimension démocratique, le Gouvernement ne mesure pas les besoins en matière de santé de notre pays.

Il prévoit une nouvelle compression des dépenses de santé et demande encore des économies à l'hôpital public. Celui-ci a au contraire besoin de perspectives, d'un grand plan d'embauche, d'ouverture de négociations salariales et de moyens pour faire face aux besoins de soins de la population. Il faudrait également déclencher un plan de développement des centres de santé à but non lucratif pour agir contre les déserts médicaux ou lancer la construction d'un pôle public du médicament. Quant au droit à l'autonomie, nous devons garantir une meilleure protection sociale et un meilleur service aux personnes, que ce soit à domicile ou en établissement. Or, nous en sommes très loin.

Enfin, le Gouvernement s'en prend aux arrêts maladie pour récupérer 300 millions d'euros. Il limite les arrêts prescrits par téléconsultation alors même qu'il encourage ce système tout en projetant de multiplier par deux les franchises.

Certes, le Gouvernement met en avant la vaccination contre le papillomavirus et la gratuité des préservatifs, mesures que nous soutenons mais qui ne suffisent pas à faire une politique de santé. Et malgré ce que les députés de la majorité peuvent déclarer, les dépenses de santé sont bien en deçà des besoins qui auraient dû être le curseur pour construire une loi de financement de la Sécurité sociale à la hauteur.

MON ACTIVITÉ EN CHIFFRES SUR LES 12 DERNIERS MOIS

186

interventions en commission

244

interventions dans l'hémicycle

609

amendements proposés

38

propositions de loi signées ou cosignées

40

questions écrites et orales

Source : nosdeputes.fr

REMBOURSER À 100 % LES FRAIS LIÉS AUX « SOINS DE SUPPORT » POUR LE CANCER DU SEIN

La prise en charge des soins dits « de support » pour les femmes atteintes d'un cancer du sein doit être intégrée dans la politique de santé car elle contribue à la qualité de vie, la dignité, l'égalité des chances et au rétablissement des patientes. C'est la raison pour laquelle je m'investirai sur ce sujet dans les prochains mois par une proposition de résolution que je porterai à l'Assemblée nationale.

ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN)

Promulguée en juillet, la loi « visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux » revient en partie sur la méthode aveugle introduite par la loi « Climat et Résilience » qui s'était appliquée jusqu'alors comme un outil de fracturation des territoires : d'un côté, les métropoles et les territoires favorisés dont le quota est atteint depuis longtemps et qui gagnent même un peu de temps avant de devoir fournir des efforts négligeables avant l'entrée en vigueur du ZAN ; de l'autre, des territoires ruraux ou faiblement urbanisés déjà pénalisés par le recul des services publics et dont les efforts à réaliser sont tels qu'ils empêchent toute possibilité de développement.

La question de l'artificialisation est un enjeu important comme nous pouvons le constater avec les inondations de cette fin d'année. Néanmoins, les règles applicables doivent tenir compte des besoins de développement des

territoires ruraux et un nécessaire repli des phénomènes de métropolisation. Cette loi n'est toujours pas un outil d'aménagement équilibré des territoires et nous devons être extrêmement vigilants dans son application.

C'est d'ailleurs pourquoi je me suis particulièrement impliqué dans les débats ; j'ai notamment obtenu une représentation plus équilibrée des territoires au sein de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.

Il reste néanmoins des « marges d'amélioration » comme l'a concédé lui-même le ministre. Il faudra par exemple accompagner davantage les maires, en particulier en ce qui concerne les friches d'activité et locatives. Il en est de même pour la question de la vacance, notamment dans les centres-bourgs, qui nécessitera des moyens financiers importants pour les collectivités dans les années à venir.



Les élèves du collège Anne-de-Beaujeu en visite à l'Assemblée nationale



Intervention dans l'hémicycle sur le Budget de la Sécurité sociale



Intervention en Commission des Affaires sociales

LOI PLEIN EMPLOI : UNE LOI PLEINE DE MAUVAIS EMPLOIS

Aujourd'hui, même si certains secteurs sont en tension de main d'œuvre et même si des problèmes de recrutement subsistent, la réalité du marché de l'emploi est qu'il y a 8 fois moins d'emplois disponibles que de demandeurs d'emploi.

Face à l'augmentation du chômage fin 2023, il y a deux façons de lutter contre. La première est de créer des emplois durables et stables, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui : les contrats de moins de 20 heures par mois ont augmenté de 26,5 % sur un an ; la seconde est de faire disparaître les chômeurs !

C'est ce second choix qu'a fait le Gouvernement avec sa loi dans laquelle tout est fait pour invisibiliser les demandeurs d'emploi.

Ce projet pour le plein emploi ne vise pas à améliorer le « marché du travail » ni à réparer les injustices sociales qui s'y jouent chaque jour de manière dramatique pour des millions de travailleurs et de privés d'emploi. Il vise précisément à accentuer ces injustices pour évincer des chiffres ceux qui sont désignés comme les « inemployables ». Une sortie sur dix de la liste des demandeurs d'emploi est une radiation.

Parler de plein emploi aurait nécessité de parler de création et de qualité d'emploi, de réindustrialisation ou de formation professionnelle pour répondre aux besoins des secteurs en tension.

LOI « BIEN VEILLIR »

Interrompu en avril, l'examen de ce texte a repris le 20 novembre dernier. Au-delà d'en dire long sur les atermoiements du Gouvernement en la matière, cette longue interruption n'aura pas fait oublier le manque d'ambition de cette loi au regard des besoins du secteur.

Une enquête menée par la Fédération hospitalière de France indique que fin 2022, 85 % des Ehpad étaient en situation déficitaire.

La crainte du secteur est celle d'une dégradation de l'offre, faute d'avoir les ressources nécessaires pour investir, recruter et assurer les dépenses de fonctionnement de base.

Suite à l'annonce de la Première Ministre, une loi de programmation « Grand âge » devrait être votée d'ici cet été. J'ai d'ores et déjà engagé un travail avec les directeurs et directrices des établissements de l'Allier pour m'investir dans la préparation de cette loi.

JEUX OLYMPIQUES : NE PAS DÉSHABILLER LES TERRITOIRES RURAUX

L'organisation des Jeux Olympiques, à l'été prochain, nécessitera une forte mobilisation des forces de sécurité intérieure, et c'est bien légitime. Mais cela ne doit pas conduire à déshabiller nos territoires, obligeant au report ou à l'annulation d'événements locaux, faute d'effectifs de police ou de gendarmerie !

Or le risque existe : j'ai été alerté par les organisateurs du festival de musique électronique « Hadra Trance Festival », à Vieure, qui se voit demander un changement dans les dates de programmation. Je suis intervenu fortement auprès de Madame le Préfet de l'Allier et une solution semble aujourd'hui trouvée. Je m'en félicite. Mais quand même !

Les festivals, les manifestations sportives et culturelles sont une richesse inestimable, *a fortiori* pour les territoires ruraux dont ils conditionnent la vitalité pendant la période estivale. Ils ne peuvent pas se permettre une année blanche, ni être sacrifiés au motif que notre pays n'a pas suffisamment de moyens de sécurité pour organiser les Jeux Olympiques ! C'est d'autant plus important quand on connaît le prix de vente des billets pour les Jeux Olympiques, qui exclut de fait une bonne partie de la population à qui nous ne pouvons pas faire subir cette double peine : ni JO, ni événements locaux !

Le 28 novembre, j'ai interpellé le Gouvernement à ce sujet. Dans sa réponse, la Ministre de la Ruralité m'a assuré de la volonté de l'État de concilier la tenue des événements locaux, notamment en province, avec les engagements de la France pour l'organisation des JO. Elle m'a réaffirmé que des consignes ont été données aux préfets en ce sens.

REVALORISER LE MÉTIER DE **SECRETARE DE MAIRIE**

Les secrétaires de mairie (à 94 % des femmes) sont de véritables piliers de la vie communale. C'est encore plus vrai dans les communes rurales, où elles sont le premier contact pour les habitants, et parfois le principal (et souvent l'unique) collaborateur du maire.

Dans ma circonscription de 126 communes (pour la plupart de petites communes), je mesure le lien essentiel de confiance et de respect mutuel qui existe entre les maires et les secrétaires de mairie.

C'est pourquoi je me suis particulièrement investi dans le débat autour de la proposition de loi (votée à l'unanimité) visant à revaloriser le métier. C'est nécessaire, leurs tâches sont de plus en plus complexes et variées, un tiers d'entre elles sera à la retraite en 2030, et des difficultés de recrutement majeures existent.

Je me félicite de l'adoption de cette loi, mais je regrette que le Gouvernement ait refusé d'y inclure des mesures de soutien financier aux communes pour accompagner cette revalorisation.



Visite du Conseil Municipal Jeunes (CMJ)
d'Yzeure à l'Assemblée nationale



Déclaration générale sur la proposition
de loi visant à revaloriser le métier
de secrétaire de mairie



Interview sur BFMTV au sujet de la
rencontre avec le Président de la République

APPUYER L'ACTION ET RENFORCER LES MOYENS DE NOS SAPEURS-POMPIERS

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE, JE COPRÉSIDE LE GROUPE D'ÉTUDES

« SAPEURS-POMPIERS, SÉCURITÉ CIVILE ET GESTION DES CRISES »

Avec mon collègue Pierre Morel A L'Huissier (député de Lozère), j'ai été désigné co-président de ce groupe d'études qui réunit 115 députés de toutes tendances politiques. À ce titre, c'est l'un des plus importants de l'Assemblée nationale.

Son objectif est d'animer la réflexion, pendant la durée du mandat, sur tous les sujets qui concernent les sapeurs-pompiers et les acteurs de la sécurité civile.

C'est un lieu d'échange libre, où l'on aborde spécifiquement toutes les problématiques rencontrées sur le terrain. Il permet, dans le dialogue, d'avancer sur des propositions concrètes, des modifications de la loi, l'élaboration de rapports d'études et, s'il en est besoin, des propositions de loi transpartisanes.

Je mesure l'importance de cette mission. Je mesure également l'engagement, le dévouement et le rôle décisif des sapeurs-pompiers, *a fortiori* dans nos territoires ruraux qui sont confrontés à des problématiques bien particulières auxquelles des réponses innovantes doivent être apportées.



MIEUX ÉVALUER LES RISQUES D'EXPOSITION DES SAPEURS-POMPIERS AUX SUBSTANCES TOXIQUES

Alors que le Centre International de Recherche sur le Cancer a classé, en 2022, l'exposition professionnelle des pompiers comme cancérigène, aujourd'hui aucune étude et aucun suivi sanitaire sérieux n'est effectué.

Vingt-huit types de cancers sont reconnus maladies professionnelles aux États-Unis. En France, un seul (le carcinome du nasopharynx) ! Et les inquiétudes grandissent sur l'impact des retardateurs de flamme, présents dans les meubles, les mousses de matelas, les voitures...

Nous avons perdu beaucoup trop de temps !

Alerté par des journalistes de l'émission « Vert de Rage » sur France 5 (l'émission sera diffusée en janvier), j'ai interpellé le Gouvernement le 24 octobre dernier à ce sujet. Dans sa réponse, le Ministre Gérald Darmanin a pris des engagements pour rattraper le retard de notre pays en la matière, et il s'est dit prêt à élargir la liste des cancers reconnus comme maladie professionnelle.

Je perçois cette réponse comme un signe positif. Avec mes collègues membres du groupe d'études, je serai vigilant à ce qu'elle soit suivie d'effets.

LA SÉCURITÉ CIVILE MÉRITE SON MINISTÈRE !

La création d'un ministère délégué chargé de la sécurité civile et de la gestion des crises est indispensable. C'est nécessaire au regard de l'action concertée qui doit exister entre le Ministère de l'Intérieur, le Ministère des Collectivités territoriales, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Environnement et l'ensemble des présidents de départements, également présidents de leur SDIS.

La France a un modèle unique qu'il faut préserver et amplifier. Un ministère dédié serait le gage d'une vraie reconnaissance pour l'ensemble des acteurs de la société civile.

C'est cette conviction que j'ai portée dans une tribune publiée en janvier dernier dans le JDD, et que j'ai cosignée avec Pierre Morel A L'Huissier.



SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES : DES AVANCÉES TIMIDES, MAIS APPRÉCIABLES

La loi de « prévention et de lutte contre les incendies », votée à l'Assemblée nationale, a l'avantage de mettre le pied dans la porte. Mais comme souvent, les moyens restent insuffisants. Le texte instaure une réduction de cotisations patronales pour les employeurs : c'est une avancée, mais il faut aller plus loin et valoriser l'engagement des sapeurs-pompiers dans leur parcours professionnel et de formation. Quant aux équipements, 150 millions d'euros supplémentaires ont été annoncés : c'est à peine 10 % de l'investissement nécessaire dans les seuls camions-citernes. Il faudra nous doter d'une programmation financière autrement ambitieuse !

La réforme des retraites a, quant à elle, acté le principe d'octroyer des trimestres supplémentaires pour les sapeurs-pompiers volontaires qui ont validé au moins 10 années de service. C'est une bonne chose ! Mais le décret d'application tarde à venir. Dans une question écrite au Gouvernement au mois de novembre, j'ai demandé à ce qu'il soit rapidement publié, en reprenant le principe de 3 trimestres pour 10 années de service + 1 trimestre supplémentaire tous les 5 ans au-delà.

Défendre les volontaires, c'est porter la voix de 200 000 femmes et hommes qui ont fait le choix du courage et du dévouement. C'est protéger la ruralité et ses habitants où 76 % des pompiers sont volontaires.



QUATRE RÉUNIONS DE TERRAIN POUR S'APPUYER SUR LE VÉCU QUOTIDIEN DE NOS SAPEURS-POMPIERS

Afin de nourrir la réflexion de ce Groupe d'études et de mieux cerner les difficultés rencontrées sur le terrain ainsi que les besoins et les propositions qui s'expriment, j'ai organisé au début de l'été quatre rencontres avec les sapeurs-pompiers de la circonscription, à Dompierre-sur-Besbre, Bourbon-l'Archambault, Neuilly-le-Réal et Moulins.

Je retiens notamment :

- la problématique des conventions avec les employeurs (très nombreuses et très diverses) pour les sapeurs-pompiers volontaires, et la nécessité de les harmoniser « par le haut » sur le modèle des plus avancées (celles du Conseil départemental et des communes notamment) ;
- une nature des interventions en forte évolution, de plus en plus souvent axées sur le secours à la personne ou le transport sanitaire, en lien avec la dévitalisation des services de santé en milieu rural ;
- des difficultés de recrutement des sapeurs-pompiers volontaires, et un taux d'indisponibilité en hausse depuis quelques années, en lien avec le recul général du bénévolat et les nouvelles habitudes de vie.



EN CIRCONSCRIPTION



RENTRÉE SCOLAIRE : VISITE AUX ÉCOLES TOUCHÉES PAR UNE FERMETURE DE CLASSE

Cette rentrée scolaire a été marquée par 29 suppressions de postes dans l'Allier et ce, malgré les mobilisations remarquables de ces derniers mois que j'ai activement soutenues.

Dans ma circonscription, c'est le cas à Autry-Issards, Bressolles, Molinet, Souvigny, Étroussat, Thiel-sur-Acolin, Beaulon, Saint-Pourçain-sur-Besbre, Moulins, Yzeure, Saint-Germain-des-Fossés.

À la rentrée, j'ai fait le choix de me rendre dans chacune de ces écoles pour exprimer une nouvelle fois tout mon soutien aux enseignants, aux élus et aux parents d'élèves. J'ai alerté le Ministre de l'Éducation Nationale sur plusieurs situations particulièrement inacceptables, comme à Molinet, Autry-Issards et Saint-Germain-des-Fossés.

Ces nombreuses suppressions de postes et de classes répondent à une logique comptable. Elles sont en réalité une nouvelle attaque à nos territoires ruraux et à leurs habitants. D'ores et déjà, je suis mobilisé avec les maires et l'Assemblée départementale de défense de l'école publique pour anticiper les nouveaux reculs qui pourraient être annoncés dans le cadre de la carte scolaire 2024. Nous ne les accepterons pas !

MOBILISATION POUR LE BUREAU DE POSTE DU MONTET

La fusion des bureaux de Poste du Montet et de Montmarault, effectuée sans information des élus ni des usagers, aboutit à une dégradation des conditions de distribution du courrier dans la dizaine de communes concernées.

Loin d'une simple « réorganisation interne » comme l'affirme la direction de La Poste, il s'agit d'une baisse du niveau de service public rendu, avec une diminution du nombre de tournées, des départs d'agents non remplacés, du courrier non distribué ou distribué en milieu d'après-midi.

Avec les maires des communes concernées et les élus du canton (Marie-Françoise Lacarin et Jean-Marc Dumont), j'ai interpellé la direction de La Poste afin d'obtenir les inflexions nécessaires au maintien du haut niveau de service postal auquel nos habitants ont droit. La direction de La Poste s'est engagée à remédier, « au cas par cas », aux dysfonctionnements rencontrés sur le terrain.

J'invite les habitants à faire remonter auprès de leur maire, ou directement auprès de ma permanence parlementaire, les désagréments rencontrés afin que les engagements pris par La Poste soient respectés.

QUATRE NOUVELLES RENCONTRES AVEC LES ÉLUS LOCAUX

En septembre et en octobre, j'ai à nouveau proposé aux maires et élus municipaux de ma circonscription une série de 4 réunions à Trévol, Pouzy-Mésangy, Bransat et Thiel-sur-Acolin.

Ce temps d'échange informel entre élus locaux est particulièrement utile, et la multiplicité des sujets abordés me permet, en tant que député, d'appréhender au plus près les préoccupations des élus de terrain : explosion de la facture énergétique des communes, augmentation de la précarité sociale dans la population, revalorisation nécessaire du métier des secrétaires de mairie, définition des zones d'accélération des énergies renouvelables, inquiétudes quant à la prochaine carte scolaire, charge de travail et responsabilités accrues des maires, impact de la fermeture des trésoreries sur les délais de paiement des communes, désertification médicale, loi sur le Zéro Artificialisation Nette, vétusté des réseaux d'assainissement... autant de sujets que je relaie à l'Assemblée nationale ou auprès des services déconcentrés de l'État.

SOMMET DE L'ÉLEVAGE : SOUTIEN À NOS ÉLEVEURS

Dans les allées du Sommet de l'Élevage, que j'ai arpentées avec mes collègues André Chassigne et Fabien Roussel, j'ai pu retrouver toutes les préoccupations qui s'expriment quotidiennement, dans mes contacts avec les éleveurs bourbonnais.

Des enjeux essentiels sont devant nous, au premier rang desquels l'installation des Jeunes Agriculteurs (alors que 50 % des agriculteurs auront l'âge de la retraite en 2030, nous devons planifier le renouvellement historique de cette génération d'actifs !), le maintien du potentiel de production français (dans un objectif de souveraineté alimentaire, nous ne pouvons livrer notre agriculture aux traités de libre-échange internationaux tels que le Mercosur !), et la transition agroécologique de nos modes de production (nos systèmes herbagers et nos productions sous signe de qualité, dans ce sens, ont une longueur d'avance : nous devons les défendre et les promouvoir !).





SOUTIEN AU PERSONNEL DU **GREFFE DE MOULINS**

Les fonctionnaires du Greffe de Moulin se sont fortement mobilisés, ces derniers mois, pour obtenir la reconnaissance de leur profession : en plus d'un manque récurrent d'effectifs qui désorganise les services, ils sont confrontés à des horaires de travail devenus impossibles à tenir, à un manque de reconnaissance statutaire et salariale, au recrutement de personnels précaires et non formés, à des outils informatiques vétustes, à des réformes d'envergure appliquées sans formation ni mise à jour des logiciels...

Le bon fonctionnement de notre système judiciaire repose pourtant, en grande partie, sur ces agents dont le dévouement est sans faille au service des justiciables : en leur absence, une audience ne pourrait pas se tenir et sans eux, les décisions de justice ne seraient pas exécutées !

Je les ai soutenus dans leur mobilisation, et j'ai défendu à l'Assemblée nationale un amendement visant à « une politique volontariste pérenne de revalorisation statutaire et indemnitaire de l'ensemble des fonctionnaires du greffe, afin de leur permettre de remplir leurs missions dans les meilleures conditions ». Si cet amendement n'a pas été retenu, il a fait son chemin, et contribué à l'adoption d'un protocole d'accord, en octobre, qui constitue un pas important pour la reconnaissance de la profession. Je m'en félicite, même si l'évolution de leur statut reste à parfaire.

UN PEUPLE QUI OUBLIE **SON PASSÉ** SE CONDAMNE À LE REVIVRE

À Fleuriel, Bayet, Montjournal, Saint-Plaisir, Meillard, Moulin..., je m'efforce de participer aux cérémonies organisées par les municipalités et les associations d'Anciens combattants.

Ce travail de mémoire, ces cérémonies qui nous conduisent à nous pencher sur notre passé commun sont indispensables pour expliquer et contextualiser notre histoire, pour ne pas nous contenter de décrire le simple déroulement des faits, mais pour donner des clés de compréhension qui permettent de décrypter l'histoire d'hier, et d'expliquer celle d'aujourd'hui.



Voilà pourquoi je suis convaincu que l'enseignement de l'histoire dans nos collèges et nos lycées ne doit pas être relégué au rang de « matière non essentielle ». Et voilà pourquoi je suis toujours particulièrement ému de voir des jeunes participer à ces cérémonies et de voir des enseignants les accompagner sur ce chemin.

DES PERMANENCES RÉGULIÈRES EN QUATRE POINTS DE LA CIRCONSCRIPTION

En plus de ma permanence parlementaire à Moulin (au 52 Boulevard Ledru-Rollin), mes collaborateurs sont présents, chaque jeudi après-midi de 13h à 16h, dans l'une des quatre permanences décentralisées suivantes :

- le 1^{er} jeudi du mois
à **Bourbon-l'Archambault** (Château Bignon),
- le 2^{ème} jeudi du mois
à **Dompiere-sur-Besbre** (en Mairie),
- le 3^{ème} jeudi du mois
à **Varennes-sur-Allier** (en Mairie),
- le 4^{ème} jeudi du mois
à **Lurcy-Lévis** (en Mairie).

C'est l'occasion, pour celles et ceux qui ont des difficultés pour se déplacer à Moulin, de rencontrer l'un de mes collaborateurs au plus près de chez eux. C'est sans rendez-vous, même s'il est préférable de prendre un contact préalable au 04 70 20 24 21.

AVEC LES HABITANTS DU QUARTIER **DES CHARTREUX À MOULINS**

Je suis régulièrement interpellé par les locataires d'Évoléa à propos des travaux de réaménagement du quartier des Chartreux, et des nombreux désagréments qui en découlent pour les habitants.

Je suis d'abord intervenu au conseil municipal de Moulin, puis j'ai organisé une réunion avec tous les habitants concernés. Les nombreux habitants qui ont répondu présents ont évoqué l'ensemble des problèmes liés aux travaux et à leurs relations avec le bailleur.

À la suite de cette réunion, j'ai interpellé Évoléa sur l'ensemble des problématiques soulevées, en demandant la mise en place d'un comité de suivi hebdomadaire des travaux, des modifications dans l'organisation d'Évoléa vis-à-vis des locataires et la mise en place d'un dispositif d'alerte. Un compte-rendu de cette réunion a été diffusé auprès des 320 locataires.



SUR LE TERRAIN



MONTOLDRE // Inauguration de la plateforme AgroTechnopôle



VILLENEUVE-SUR-ALLIER // Inauguration de la Maison de l'Allier Sauvage



SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE // Lancement de la Ficelle



MOULINS // Arrivée du Tour de France



SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE // Visite de la Ministre chargée de l'organisation territoriale de la Santé



MOULINS // 128^e Concours agricole de Moulines



LURCY-LÉVIS // Sainte-Barbe



FLEURIEL // Ravivage de la flamme à l'Historial du Paysan Soldat



VAUMAS // Octobre Rose



SAINT-MENOUX // Rencontre des Jeunes Agriculteurs avec André Chassaigne et Jean-Paul Dufrègne



CESSET // Inauguration des aménagements urbains et d'une classe provisoire



BOURBON-L'ARCHAMBAULT // Départ de la Classique des Bourbons



THIEL-SUR-ACOLIN // Inauguration de l'école du Péage



VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS // Marché des producteurs locaux



MOULINES-YZEURE // Visite de la Ministre de la Culture